

Garanties des accidents de la vie (GAV)



	GAV
Activités domestiques	●
Activités touristiques	●
Activités scolaires	●
Activités de loisirs	●
Activités sportives	●
Accidents médicaux	●
Accidents consécutifs à un attentat ou à une agression	●
Accidents consécutifs à une catastrophe naturelle ou technologique	●
Assistance	●

Formule Solo

12.50 € / mois
(soit 150,00 € / an)

Formule Famille

21.50 € / mois
(soit 258.00 € / an)